

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALCOMMUNE DE
SAILLANT

L'an deux mille vingt-six, le samedi 09 mai à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (11) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Martine JEUNE, Mireille CARRET, Yvan CARRET, Thomas ROBERT, Nathalie GIRARD, Fabien ROURE, Clarisse CHAPOT

Absents (0) : /

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 30/04/2026

6 ► CREATION SERVITUDES D1335 et D1336 (ANCIENNE MAISON RAGE)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 17 Octobre 2025 pour l'autoriser à signer les actes authentiques et tout autre document formalisant la constitution des nouvelles servitudes via les parcelles D1335 et D1336 appartenant à la commune de SAILLANT, au profit des propriétaires des parcelles D1333 et D1334.

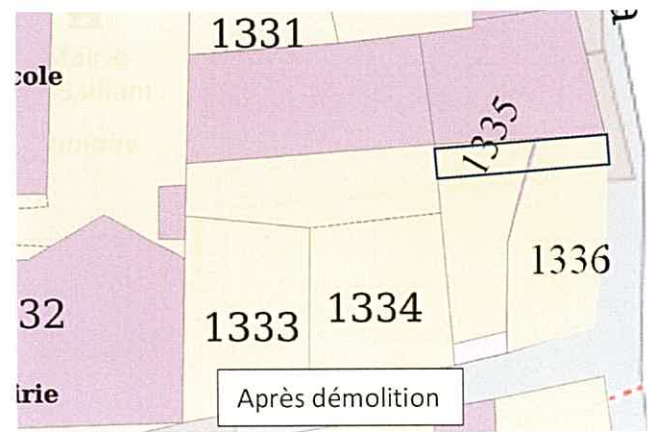
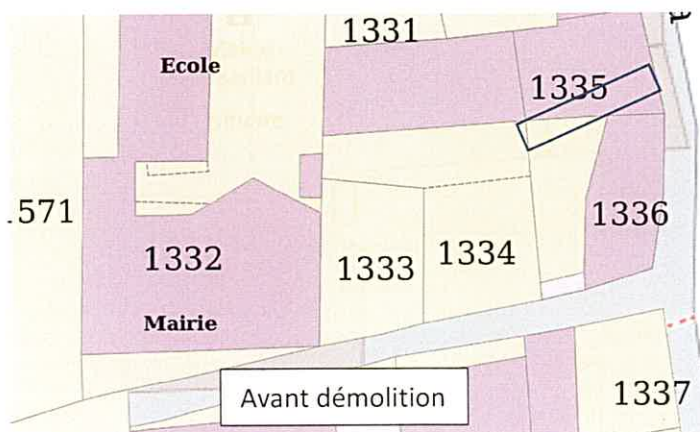
Il informe qu'il faut compléter cette délibération car elle ne contient pas tous les termes requis.

Considérant que les consorts Tardy (propriétaires de la parcelle D1334) et Monsieur Bernard Bost (propriétaire de la parcelle D1333) accédaient à leurs parcelles respectives via la parcelle D1335 (Ancienne Poste), propriété de la Commune de Saillant. Ils y accédaient par l'intérieur du bâtiment situé sur cette parcelle ainsi que par le jardin annexé.

Cette servitude avait été actée par Maître Charles Cartier en date du 29 mai 1975.

Considérant que la nouvelle configuration des lieux suite à la démolition du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée D1336, il est convenu de constituer de nouvelles servitudes à titre perpétuels sur les parcelles D1336 et D1335 appartenant à la commune de Saillant. Ces servitudes s'exerceraient depuis la route départementale 139, sur une bande de terrain d'environ 5 mètres de large, le long de l'immeuble D1335 (Ancienne Poste), au profit de la parcelle D1334 (appartenant aux consorts Tardy) et de la parcelle D1333 (appartenant à Bernard BOST).

(Les servitudes via le bâtiment de la parcelle D1335 sont supprimées ; voir délibération précédente).



AR Prefecture

063-216303099-20260509-20260509_06-DE
Reçu le 11/05/2026

Considérant que les parcelles D1335 et D1336 dépendent du domaine privé de la commune de SAILLANT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

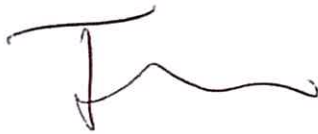
↳ autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques et tout autre document formalisant la constitution des nouvelles servitudes via les parcelles D1335 et D1336 dépendant du domaine privé de la commune de SAILLANT, au profit des propriétaires des parcelles D1333 et D1334.

Les présentes servitudes seront constituées à compter du jour de la signature des actes, à titre perpétuel, conformément à l'article 686 du Code civil et suivants

↳ accepte le paiement au notaire des frais relatifs à la création des servitudes via les parcelles D1335 et D1336

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Secrétaire de Séance
Martine JEUNE



Le Maire,
Michel ROCHE

